

**DECRET N° 2003-192 DU 10 JUIN 2003**

Portant nomination du Président de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n° 2000-106 du 09 avril 2000 portant création, composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juin 2003 ;

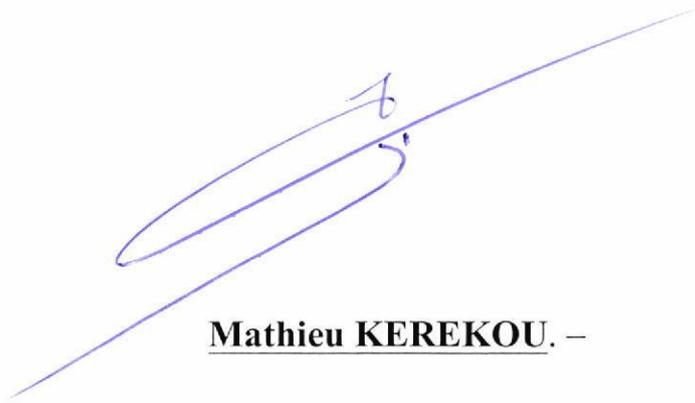
**DECRETE** :

**Article 1<sup>er</sup>** Le Colonel Alassane K. MASSOUHOUDOU, Directeur de cabinet militaire du Président de la République est nommé Président de la Commission Nationale de lutte contre la prolifération des armes légères.

**Article 2** : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 juin 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



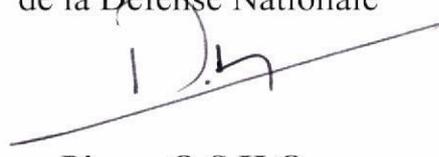
**Mathieu KEREKOU.** –

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



**Pierre OSHO.**-  
Ministre intérimaire

Le Ministre d'Etat chargé  
de la Défense Nationale



**Pierre OSHO.** -

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
et de l'Intégration Africaine



Joseph H. GNONLONFOUN.-  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la décentralisation,



Pierre O S H O .-  
Ministre interimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4  
MAEIA 4 MFE 4 MISD 4 MECDN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4  
DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-  
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.